

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE 2014

QUELQUES COMMANDEMENTS UTILES ET EVIDENTS

- 1- Rouler doucement en voiture dans le lotissement
- 2- Eviter les stationnements sur les voies dans les virages
- 3- Nettoyer trottoirs et caniveaux devant son habitation
- 4- Ne sortir les déchets de jardin (en sac ou bottelés) que la veille du passage du camion de ramassage
- 5- **L'abattage des arbres d'origine** de notre lotissement **n'est pas autorisé** (sauf construction) par le règlement d'urbanisme que nous nous sommes choisis. Par contre, dans la plupart des cas un élagage bien fait suffit.
Si, malgré tout, on abat un arbre vraiment gênant ou dangereux, il faut s'efforcer d'en planter un autre d'essence voisine et de pousse rapide, pour conserver à notre lotissement l'image d'un environnement boisé.
- 6- Eviter, autant que ce peut, les petits édifices disparates et disgracieux qui nuisent au standing général et qui, de toute façon, doivent être accolés à la construction principale et dans tous les cas à 4 mètres minimum de la parcelle voisine (cf. Article 7 du règlement intérieur)
- 7- Un grand arbre doit être planté à au moins deux mètres de distance de la limite mitoyenne.
- 8- Si l'on possède un chien, les dispositions doivent être prises pour ne pas le laisser divaguer et aboyer. Si cet animal s'échappe, en dépit des précautions prises, le propriétaire doit réparer les méfaits éventuels (trous, déjections, sacs poubelles éventrés).
- 9- Ne pas effectuer de travaux bruyants (tondeuse, marteau piqueur ...) en dehors des plages fixées par arrêté préfectoral qui sont : semaine : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, dimanche et fêtes de 10h à 12h.
- 10- Les incinérations et feux sont interdits, surtout en limite de propriété.
- 11- Ne pas exhiber inutilement les antennes paraboliques et les étendoirs à linge qui sont d'un effet décoratif douteux.

Adopter ces quelques règles, c'est nous permettre de conserver le cadre de vie que nous avons tous choisi, en respectant le voisinage direct ou indirect.